# Compte-rendu de la séance du 7 septembre 2023 20h30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

### Membres présents (9):

CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine.

Membre absent (1): BISSUEL Victoire

Nombre des Conseillers en exercice: 10 présents: 9 votants: 9 quorums: 6

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Amandine

Mme FOURNEL ouvre la séance et demande aux membres l'approbation des comptes-rendus des 6 juillet et 1<sup>er</sup> août 2023. Il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune <u>www.Machézal.fr</u> et à disposition au secrétariat de mairie

## Ordre du jour de la séance :

- 1 Convention Sdis 42 pour conditions d'utilisation et mise à disposition de l'application informatique contre l'incendie Remocra Deci
- 2 Charte informatique système d'information mutualisé
- 3 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- 4 -Tarif redevance assainissement au 1er janvier 2024
- 5 Abandon de créances irrécouvrables
- 6 Décisions modificatives

**Questions** diverses

Convention SDIS 42 pour condition d'utilisation et mise à disposition de l'application informatique contre l'incendie Remocra Deci : (document transmis en amont par mail aux membres du conseil)

Mme FOURNEL indique que cela concerne les points incendies sur la commune (5 bornes + salle d'animation). En cas de défaillance ou d'évènement sur un point incendie, la commune doit prévenir directement le SDIS via cette application. La secrétaire de mairie et la maire seront formées d'ici la fin d'année pour son utilisation.

Mme FOURNEL propose de signer cette convention

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2 <u>Charte informatique système d'information mutualisé :</u> (document transmis en amont par mail aux membres du conseil)

Mme FOURNEL explique que sur le territoire de la COPLER, une charte informatique a été créée concernant l'utilisation du matériel informatique en mairie (le constat d'une trop grande vulnérabilité informatique avait été fait auparavant). Le centre de gestion a donné son accord. Ainsi

les élus et les agents s'engagent à utiliser et respecter ce règlement intérieur informatique.

M. GUILLEMOT demande si les mots de passe des applications informatiques de la mairie sont sauvegardés.

Mme FOURNEL répond que la secrétaire et elle-même les connaissent.

Mme FOURNEL propose de signer cette charte informatique

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023 : (document transmis en amont par mail aux membres du conseil)

Mme Fournel propose d'approuver le rapport 2022 assainissement (données fournies par la MAGE et SUEZ)

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

## → Tarif redevance assainissement au 1er janvier 2024 :

Comme chaque année, le conseil doit voter les tarifs redevance assainissement.

Mme FOURNEL indique que depuis 2019, le conseil a suivi les mêmes barèmes d'augmentation des prix (+2€ pour la prime fixe, +0,02 € pour la consommation/m³, + 5€ pour le forfait annuel non abonné, et pas d'augmentation pour le branchement raccordement).

Mme FOURNEL propose de voter ces tarifs : 81 € pour la prime fixe, 1,04 € pour la consommation/m³, 130 € pour le forfait annuel non abonné et 1401 € pour le branchement raccordement

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

#### → Abandon de créances irrécouvrables :

La trésorerie demande de passer en créances irrécouvrables la somme de 4 079 € concernant des loyers impayés de 2016 à 2018 sur la commune.

Mme FOURNEL indique que ces recettes avaient été enregistrées dans notre budget mais qu'elles ne seront pas perçues.

Pour ce type de situation, une ligne avait été ouverte au budget pour 2000€

Il est donc nécessaire de passer une décision modificative pour 2080 €

-2080 € au compte 615231

+2080 € au compte 6541

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

Mme FOURNEL propose également une autre décision modificative budgétaire pour l'assainissement afin de payer les intérêts des prêts (relatifs à la station d'épuration) d'un montant de 3 213,25 € : transfert du compte entretien et réparation au compte intérêts

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

#### Questions diverses:

- Mme FOURNEL résume la vente aux enchères relative à la liquidation judiciaire du Baranous. La commune n'a pas pu acheter la licence 4 car le conseil avait fixé la somme maximale d'achat à 1 500 € sur conseil du commissaire-priseur. Un autre acheteur a donc acheté la licence 4. Mme FOURNEL a effectué différentes démarches (auprès des représentants de l'État, de juristes notamment) pour savoir si des moyens existent pour éviter qu'elle ne quitte la commune, car la vie sociale de notre village en dépend.
- Mme FOURNEL rappelle que le candidat aux sénatoriales Jean-Claude TISSOT vient en mairie le 14 septembre 2023 à 17h. Dans l'optique des prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2023, Mme FOURNEL sonde le conseil pour savoir pour qui voter puisqu'elle a été désignée « grand électeur » par le conseil.
- X Mme FOURNEL informe que les travaux de la station d'épuration suivent leur cours : des réunions de chantier sont prévues régulièrement. L'arrêté pour l'épandage des boues a été reçu en mairie, et le premier bassin est prêt, il ne reste plus qu'à planter des roseaux.
- Mme FOURNEL fait part d'une demande des agents de la cantine scolaire : changer le frigo de la cantine qui montre des signes de faiblesse. Après échanges du conseil, c'est en cours de réflexion : des mesures seront prises prochainement pour savoir la place disponible car des frigos acquis par la commune pourraient correspondre (frigo salle d'animation, frigos de la Maison Barbeys).
- X Mme FOURNEL propose de fixer des dates pour des commissions communales avant la fin d'année.

Commission Finances: le 10/10/2023 à 18h30, Commission Bâtiments (pour le terrain multi-activités): le 27/09/2023 à 20h, Commission RH: le 20/09/2023 à 20h, Commission pour le site internet: le 16/09/2023 à 8h30.

Prochains conseils municipaux : le 12/10/2023 à 20h30 et le 07/12/2023 à 20h30.

- X Mme FOURNEL informe que la bibliothèque de Machézal propose une conférence sur la Motte castrale le mardi 5 octobre 2023 à 20h à la salle d'animation de Machézal + une visite sur site le même jour à 17h (RDV devant l'ancienne auberge du Perroquet, Nationale 7).
- X Suite au projet relatif aux couleurs porté par la bibliothèque de Machézal en 2024, Mme CHAMBOST demande quel mur sera proposé pour la fresque. Le conseil décide de proposer le mur du terrain multi-activités, en prolongement de la future buvette. La surface peinte sera en fonction du prix.
- X M. PION informe que le chemin de la plantée a été endommagé suite aux orages : M. Quentin PROTTON sera contacté pour un devis.
- $\chi$  M. GIROUD souhaiterait que la commission Voirie s'occupe de la reconstruction d'un mur au chemin de Champamont.

X Mme CHAMBOST indique que de futurs habitants de Machézal sont à la recherche d'une location dans l'attente de finir les travaux de leur maison : 350 € maximum de loyer pour une durée de 5/6 mois.

Le conseil évoque plusieurs possibilités qui seront proposées au couple (gîtes à Machézal, bouche à oreilles...).

M. CHERBLANC fait un point sur la voirie : 6 tonnes d'enrobé à froid ont été étalées en début d'été sur Machézal. Le fleurissement pour 2024 est en cours de réflexion. La commission voirie doit réfléchir sur les prochains travaux 2024 (ex : chemin Gongardière). Il propose de contacter M. Nicolas POULARD pour tailler les haies de la commune d'ici la fin d'année et M. Quentin PROTON pour nettoyer les fossés.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire

Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance Amandine RONDEPIERRE